

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **2 avril 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

11 personnes sont présentes.

2024-04-102

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 mars 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 15 mars 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois de mars 2024 à payer
 - 4.2 - Dépôt des formulaires regroupant la liste des donateurs et le rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 10 décembre 2023
 - 4.3 - Modification du montant de la vente du lot 5 994 189
 - 4.4 - Embauche au terrain de jeux et autres modalités
 - 4.5 - Autorisation de communication Terrain de jeux 2024
 - 4.6 - Déjeuner des citoyens et nouveaux arrivants
 - 4.7 - Aide financière Fondation de santé et services sociaux (FSSS) Lévis Lotbinière
 - 4.8 - Autorisation participation activité Nos milieux de vie en action
 - 4.9 - Approbation pour paiement du solde résiduel du camion de la régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre
 - 4.10 - Octroi d'un montant de 200 000\$ provenant de la subvention intermunicipale à la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes
 - 4.11 - Vente du lot 6 499 050
 - 4.12 - Demande de modification limite de vitesse MTQ
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Autorisation d'octroi de contrat concernant le balayage des rues
 - 6.2 - Autorisation octroi d'un mandat concernant le fauchage des fossés
 - 6.3 - Achat quatre lampadaires

- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Prêt chapiteaux Compétition des pompiers de Lotbinière
- 8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 mars 2024
 - 8.2 - Dérogation mineure multifamilial sur le lot 6 362 783
 - 8.3 - Avis sur l'orientation préliminaire du 12 janvier 2024 concernant le dossier 435125 de la CPTAQ - Îlots déstructurés
 - 8.4 - Autorisation de connexion du lot 6 563 300 (terrain 2) au puit de regard
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Avis de motion / Règlement #247-2024 modifiant le règlement #203-2021 concernant les îlots de chaleur
 - 9.2 - Adoption du projet de règlement #247-2024 modifiant le règlement #203-2021 Îlots de chaleur
 - 9.3 - Avis de motion / Règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant la taxation et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024
 - 9.4 - Adoption du projet de règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant la taxation et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024
 - 9.5 - Avis de motion / Règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle
 - 9.6 - Adoption du projet de règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle
- 10 - CORRESPONDANCES
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-103

3.1 - Séance ordinaire du 4 mars 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-104

3.2 - Séance extraordinaire du 15 mars 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Comptes du mois de mars 2024 à payer

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, que les dépenses du mois de mars 2024, au montant total de 194 373.21 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Mars 2024

Fournisseurs	Description	Montant	
Comptes déjà payés et incompressibles			
Prélèvements			
559	Visa	Frais de poste, bottes, réparation Inter, matériel SDG	1 031.33 \$
560	Hydro Québec	Électricité salle municipale et éclairage des rues	875.59 \$
561	Purolator	Frais de transport	11.83 \$
562	Telus	Téléphone égout	57.49 \$
563	Vidéotron	Téléphone et internet bureau municipale, garage et caserne	244.51 \$
564	Rogers	Cellulaires voirie, mairie et direction	355.28 \$
576	Pagenet	Téléavertisseur pompiers (dernier compte et 1er répondant (compte sera fermé le mois prochain)	515.28 \$
Chèques			
4961	MRC de Lotbinière	Quote part Développement mars 2024 4578.55\$ Quote part Administration générale mars 2024 7403.42	11 981.97 \$
4962	Service de vidanges en commun	janvier 2024 3992\$ février 2024 3992\$ mars 2024 3992\$	11 976.00 \$
4963	Service de récupération en commun	janvier 2024 3810\$ février 2024 3810\$ mars 2024 3810\$	11 430.00 \$
4994	Municipalité St-Edouard	Quotes-partsrégie intermunicipal compost (4 mois) Quote-part récupération en commun 3810\$ Quote-part vidanges en commun 3992\$ Quote-part enfouissement 4485.02\$	6 108.48 \$
5021 5020 4992	MRC de Lotbinière	Quote-part Évaluation 2199.45\$ Quote part trimestriel Répartition 1187.40\$ Quote-part trimestriel Boues de fosse septique 9365.63\$ Quote-part trimestriel sécurité incendie 1626.04\$	26 665.54 \$
4993	Municipalité Joly	Ventilateur Blowhard (entente 50%)	3 245.17 \$
Comptes à payer - mars 2024			
Chèques			
4967	Aréo-feu	Bancs d'essais et batteries	1 083.15 \$
4967	Aréo-feu	Facial Ultraelite	229.95 \$
4965	Aerzen	Flitre air	537.75 \$

4966	Aide alimentaire Lotbinière	Aide financière pour la relocalisation des locaux	2 500.00 \$
4968	BC2 Groupe conseil	honoraires urbanisme	3 075.58 \$
4969	Boivin & Gauvin inc	Gants pompiers	341.48 \$
4970	Bureau Veritas	analyse de l'eau	244.67 \$
4970	Bureau Veritas	analyse de l'eau	566.95 \$
4971	Buropro	fournitures de bureau (papier, stylos, post-it)	1 012.63 \$
4972	Vivaco	Pièces pour garage, pompiers et loisirs	148.11 \$
4973	C.E.R. Turmel	Pièces pompiers fer angle	16.64 \$
4973	C.E.R. Turmel	Pièces pompiers Tube lame de coupe	326.07 \$
4973	C.E.R. Turmel	Pièces pompiers fer angle	18.98 \$
4974	Demaroy	Gestion de projet - centre multi	16 963.13 \$
4975	Dépanneur Bédard	essence	1 090.21 \$
4976	Distribution Manseau	Eau loisirs	40.00 \$
4977	Electrocentre 2000	cable	19.53 \$
4978	Énergie Sonic	Propane garage et caserne	1 946.78 \$
4978	Énergie Sonic	Location de réservoir	68.99 \$
4979	Entreprises de Billy	Réparation Volvo	1 129.62 \$
4980	Ressources naturelles et forêts	avis de mutation et envoi de données	6.15 \$
4981	Gaétan Bolduc & associés	Batterie pour robot - épuration	1 301.65 \$
4982	USD Global	Achat bacs poubelles et récupération	2 087.08 \$
4983	Homewood Santé	Programme d'aide aux employés mars à mai 2024	227.06 \$
4984	Imprimerie Fillion	Plaques pour membres du conseil	58.64 \$
4985	Jean-Pierre Charbonneau	Achat miroir MACK	2 744.94 \$
4986	Kubota Victoriaville	entretien kubota	570.90 \$
4987	Les p'tits moteurs Sainte-Croix	Réparation scie à béton et balai mécanique	486.83 \$
4988	Équipro	Bottes pompiers	1 100.31 \$
4988	Équipro	locatio décapeuse	85.53 \$
4989	Marie-Eve Bussière	Jeux ludothèque	140.85 \$
4990	Martin & Levesque	Chemises, écusson Vince Lemieux	120.03 \$
4990	Martin & Levesque	Chemises, écusson Félix Labrosse	106.24 \$
4990	Martin & Levesque	Chemises, écusson Marika Duquette	106.24 \$
4991	Morency, société d'avocats	Services juridiques centre multi	7 126.87 \$
4995	Nvira	Plan et devis parc municipal (90%)	8 143.68 \$
4995	Nvira	Plan et devis parc municipal (100%)	1 805.11 \$
4996	Peinture industrielles A.C.	Peinture	179.72 \$
4997	Philippe Gosselin & Ass.	Diesel garage et caserne	4 004.27 \$
5014	Carquest	Globe de sortie	11.02 \$
5015	Placide Martineau	Cire, décapant, boîte aux lettres, asphalte, ampoules	469.95 \$

5016	Recyc.Lav	Collecte gros rebuts - février 2024	356.14 \$
5017	Regroupement des jeunes Lotb.	Maison des jeunes 14 au 27 janvier 2024	710.36 \$
5017	Regroupement des jeunes Lotb.	Maison des jeunes 28 jan au 10 fév 2024	892.08 \$
5018	Rona - Roger Grenier	Pièces garage, Clé loisirs, ampoules, support de table	126.59 \$
5019	Roulement Techno	Cable et roulette swivel pompiers	313.92 \$
5013	Receveur général du Canada	Licence radiocommunication pompiers	491.70 \$
5023	Soudure Paco	Réparation Mack	632.36 \$
5022	Solange Croteau	entretien ménager	625.00 \$
5024	Supérieur propane	Propane centre des loisirs	843.98 \$
5025	Thomson Reuters	Code municipal	226.80 \$
5026	Toshiba	Frais de copies	288.05 \$
5027	Veolia	Phosphate	101.86 \$
5028	VFD Pièces de carrosseries	Lustre à pneu	68.31 \$
5028	VFD Pièces de carrosseries	LED Feux gabarit	41.44 \$
5029	Weblex	Licene annuelle application Weblex	3 057.51 \$
Total des dépenses incompressibles et déjà payées:			74 498.47 \$
Total des dépenses du mois courant:			71 019.39 \$
Total des salaires bruts du mois de mars 2024:			38 498.93 \$
Total cotisations de l'employeur et DAS mars 2024:			10 356.42 \$
Grand total des dépenses du mois de mars 2024:			194 373.21 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 194 373.21\$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

 Émilie Marcoux-Mathieu
 Directrice générale et greffière-trésorière

2024-04-106

4.2 - Dépôt des formulaires regroupant la liste des donateurs et le rapport de dépenses en lien avec l'élection partielle du 10 décembre 2023

ATTENDU QU'une élection partielle a été tenue le 10 décembre 2023;

ATTENDU QU'Élections Québec demande de déposer les formulaires DGE-1038 qui concernent la liste des donateurs et le rapport de dépenses de chacun des candidats;

ATTENDU QUE chacun des candidats a dûment rempli les dits formulaires.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, de déposer officiellement une copie des formulaires DGE-1038.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

2024-04-107 4.3 - Modification du montant de la vente du lot 5 994 189

ATTENDU QUE la résolution 2023-07-175 mentionnait qu'à la suite de la réforme cadastrale, le lot 5 994 189 était apparu sur la carte du régime foncier et appartenait désormais à la Municipalité de Val-Alain, mais qu'il empiétait sur les lots 5 992 812, 5 992 923, 5 992 922 et diminuait ainsi la valeur réelle des propriétés touchées par la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE la Municipalité avait accepté dans cette résolution de céder le lot 5 994 189 aux propriétaires des lots 5 992 812, 5 992 923 et 5 992 922 au montant d'un dollar (1\$);

ATTENDU QUE la somme d'un dollar (1\$) est considérée comme étant une donation et que la Municipalité ne peut pas offrir un terrain à ce montant.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère :

- de vendre chacune des portions du lot 5 994 189 au montant total de 2 645\$, incluant les taxes, afin de redonner aux propriétaires actuels leurs portions de terrain qu'ils croyaient avoir acquis lors de l'achat de leur propriété. Les dépenses entourant la vente seront à la charge des propriétaires désirant acquérir une portion du lot;
- d'autoriser le lotissement nécessaire à la vente aux propriétaires;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'offre d'achat puis l'acte de vente de même que tous les documents requis afin de donner plein effet aux présentes.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-108 4.4 - Embauche au terrain de jeux et autres modalités

ATTENDU QUE la municipalité aura un terrain de jeux à l'été 2024 et qu'elle se doit d'embaucher des employés pour la tenue du terrain de jeux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 7 candidatures;

ATTENDU QU'une entrevue a été réalisée pour chacune des candidatures.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller :

- d'autoriser l'embauche d'Arianne Lacasse, Rosalie Thibeault, Ann-Frédérique Marcoux, et Sabrina Cloutier à l'animation du terrain de jeux et de faire appel à Noémie Drolet et Audrey Fortin selon les besoins. Les conditions de travail sont celles fixées pour le terrain de jeux 2024;
- d'embaucher Laurie Savard-Bérubé comme coordonnatrice du terrain de jeux;
- d'embaucher Camille Turcotte comme surveillante du service de garde du terrain de jeux.
- de fixer les heures d'ouverture de 8h30 à 16 h pour le terrain de jeux et de fixer à 195\$ par enfant le tarif pour l'été 2024 excluant les sorties;
- de fixer les heures de service de garde de 6h30 à 8h30 et de 16h à 17h30 et de fixer le tarif à 90\$ pour l'été 2024;
- de fixer la durée du terrain de jeux à six semaines et que ce dernier sera fermé pendant les vacances de la construction.

VOTE: Par l'ensemble des conseillers, à l'exception d'Isabelle Laroche qui s'est retirée lors de cette résolution.

2024-04-109 4.5 - Autorisation de communication Terrain de jeux 2024

ATTENDU QUE des inscriptions reçues pour le terrain de jeux nécessitent quelques

vérifications;

ATTENDU QUE des informations pertinentes sur des enfants à besoins particuliers doivent être divulguées pour le bon fonctionnement du terrain de jeux;

ATTENDU QUE les parents ont donné leur autorisation à ce qu'un représentant de la Municipalité de Val-Alain communique avec les professionnels;

ATTENDU QU'UNE transition des informations doit être réalisée entre les différentes institutions et l'organisation du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser la conseillère Marie-Ève Marcotte-Bussières, à communiquer avec les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francs, le CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec et le CISSS de Chaudière-Appalaches en lien avec certaines inscriptions. Madame Marcotte-Bussières agira également comme étant la personne-ressource dans ce dossier.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-110

4.6 - Déjeuner des citoyens et nouveaux arrivants

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser une activité de reconnaissance afin de souhaiter la bienvenue à ses nouveaux arrivants et inviter par le fait même l'ensemble de ses citoyens à un déjeuner.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'octroyer un budget de 3 000\$ pour l'organisation de l'évènement.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-111

4.7 - Aide financière Fondation de santé et services sociaux (FSSS) Lévis Lotbinière

ATTENDU QUE les demandes d'aide reçues par la Fondation de santé et services sociaux (FSSS) Lévis-Lotbinière sont de plus en plus nombreux;

ATTENDU QUE l'organisme est présentement en campagne de financement pour répondre aux besoins exprimés sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE des citoyens de Val-Alain peuvent être appelés à bénéficier des services offerts par la Fondation de santé et services sociaux (FSSS) Lévis-Lotbinière.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser une aide financière de 140\$ à la Fondation de santé et services sociaux (FSSS) Lévis-Lotbinière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-112

4.8 - Autorisation participation activité Nos milieux de vie en action

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain est invité à participer à une journée d'exploration dans le cadre de l'activité Nos milieux de vie en action;

ATTENDU QU'il s'agit d'une occasion de visiter des sites inspirants pour la municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser le maire, les conseillers ainsi que la directrice générale à participer à cette activité qui se tiendra le 7 juin dans la MRC des Appalaches au coût de 50\$ pour chaque participant, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-113

4.9 - Approbation pour paiement du solde résiduel du camion de la régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion benne par la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a signifié son intention de déclarer sa compétence en matière de collecte ainsi que son intérêt à acheter ledit camion;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement d'emprunt n'est pas transférable d'une entité à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE qu'une subvention de 250 000\$ a été octroyé et qu'une somme de 200 000\$ sera appliqué sur l'achat du camion;

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du camion est de 453 231,46\$ et que la différence à assumer par les municipalités est de 253 232\$;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité assumera sa part du paiement selon le pourcentage déjà établi dans l'entente;

En conséquence,

il est proposé par Camil Samson, conseiller :

QUE la Municipalité de Val-Alain verse la somme de 41 657,00\$ à la Régie de collecte de Lotbinière centre à même le fonds de roulement;

QUE ce montant sera remboursé en totalité lors du rachat du camion par la MRC de Lotbinière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Factures et parts camion pour municipalités Régie](#)

2024-04-114

4.10 - Octroi d'un montant de 200 000\$ provenant de la subvention intermunicipale à la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain est le porteur de la demande de la subvention en lien avec la création de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a reçu l'automne dernier un premier versement de 200 000\$ provenant d'une subvention obtenue dans le cadre de la création de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain avait conservé ce montant en attendant que la concrétisation officielle de la régie ainsi que la tenue de la première assemblée publique qui s'est déroulée le 11 mars dernier.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, de transférer le montant de 200 000\$ du compte courant de la Municipalité de Val-Alain vers celui de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-115

4.11 - Vente du lot 6 499 050

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain est propriétaire du lot 6 499 050;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'opportunité de vendre ledit lot.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller :

- de vendre le lot 6 499 050 au montant de 17 000\$, plus les taxes si applicable, avec promesse d'achat de six (6) mois;

- d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale de signer les documents en lien avec cette vente;

- de mandater la notaire Me Chloé Blanchet pour réaliser la présente vente.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-116

4.12 - Demande de modification limite de vitesse MTQ

ATTENDU QUE la rue Principale, entre l'autoroute et l'entrée du village, est à une limite de 80 km/h et qu'elle est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il y a quelques années, une personne s'est fait happer mortellement sur la rue Principale et que la municipalité est inquiète, depuis ce moment, de la sécurité de ses citoyens;

ATTENDU QUE depuis cet incident, plusieurs citoyens ont porté plainte afin que la limite de vitesse soit diminuée;

ATTENDU QUE dans une communication antérieure, le ministère des Transports du Québec a refusé de réduire la vitesse à 50 km/h dans ce secteur.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, de demander au ministère des Transports du Québec de diminuer la vitesse entre l'autoroute et l'entrée du village, à 70 km/h.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Pauline Dubois informe les citoyens que les membres du Comité consultatif en urbanisme suivront prochainement une formation obligatoire.

Daniel Turcotte résume la visite des élus à la caserne de Val-Alain et de Joly en plus d'avoir rencontré les pompiers.

Isabelle Laroche rappelle la tenue du déjeuner des nouveaux arrivants et des citoyens le 21 avril. Les portes ouvriront à 9 h 30. Il en coûte 5\$ pour les enfants de moins de 10 ans et 10\$ pour les adultes.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2024-04-117

6.1 - Autorisation d'octroi de contrat concernant le balayage des rues

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer le balayage des rues au printemps 2024.

Pour ce motif,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser le chef d'équipe des travaux publics à requérir les services de Les entreprises Trema selon un taux horaire de 149\$ de l'heure plus les taxes applicables pour les années 2024 et 2025. Le contrat est valide pour une durée de deux ans.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-118

6.2 - Autorisation octroi d'un mandat concernant le fauchage des fossés

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer le fauchage des fossés en 2024 et qu'elle a fait des demandes de prix budgétaires.

Pour ce motif,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser le chef d'équipe des travaux publics à requérir les services de RPZ Déneigement inc., selon un taux forfaitaire de 4 000 \$ plus les taxes applicables. Les autres travaux, tel que le débroussaillage de branches avec un bras mécanisé seront selon le bordereau (115.00\$/heure, taxes en sus), le cas échéant.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-119 6.3 - Achat quatre lampadaires

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain se préoccupe de la sécurité routière ainsi que la sécurité des piétons;

ATTENDU QU'elle désire installer quatre lampadaires répartis sur le 1er Rang, la rue Carré Laroche et la rue des Érables.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser l'achat de quatre lampadaires au coût maximum de 1 000\$ chacun, taxes en sus et comprenant également l'installation.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-04-120 7.1 - Prêt chapiteaux Compétition des pompiers de Lotbinière

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Compétition des pompiers de Lotbinière a besoin d'un grand chapiteau et de deux petits chapiteaux pour tenir son événement le 17 août.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la Municipalité de Val-Alain à prêter gratuitement ses chapiteaux pour la Compétition des pompiers de Lotbinière. Si les chapiteaux sont défectueux, le conseil donne son autorisation pour s'en procurer de nouveaux.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-04-121 8.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 mars 2024

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère,

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 27 mars 2024.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[PV CCU 27 mars 2024](#)

2024-04-122 8.2 - Dérogation mineure multifamilial sur le lot 6 362 783

ATTENDU QUE le lot 6 362 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone H-1 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été déposée à la municipalité et que les travaux mentionnés ne respectent pas la réglementation et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire 6 garages intégrés, aménager 6 cases de stationnement et aménager une aire de verdure en cour avant d'environ 5% sur le même terrain dont l'usage auquel elle se réfère;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 204-2021 en son article 44 autorise un maximum de trois (3) bâtiments accessoires pour un terrain d'une superficie de plus de 1350 m²;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 204-2021 en son article 80 prévoit un nombre minimal de 1,5 case de stationnement par logement pour un usage de nature résidentielle autre que les usages unifamiliaux, maisons mobiles et habitations collectives;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 204-2021 en sa grille de spécification de la zone H-1 à l'Annexe 2 prévoit une aire de verdure en cour avant minimal de 25%;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur considérant la grosseur du bâtiment principal et de la forme du terrain;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation telle que présentée.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser le propriétaire de construire 6 garages intégrés, d'aménager 6 cases de stationnement et d'aménager une aire de verdure en cour avant d'environ 5% sur le même terrain.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-123

8.3 - Avis sur l'orientation préliminaire du 12 janvier 2024 concernant le dossier 435125 de la CPTAQ - Îlots déstructurés

ATTENDU QUE la résolution numéro 2020-08-153 de la Municipalité faisant part à la MRC de Lotbinière le désir de déposer une demande d'entente à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ));

ATTENDU QUE les limites des îlots déstructurés, identifiés dans l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 12 janvier 2024 dans le dossier 435125, correspondent aux demandes de la Municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'émettre un avis favorable relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 12 janvier 2024 dans le dossier 435125 et d'accepter les îlots déstructurés numéro 33070-02-B et 33070-05 de la Municipalité de Val-Alain tels qu'il apparaissent en annexe de cette orientation préliminaire.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[435125_orp](#)
[ILOTS cartes 435125](#)

2024-04-124

8.4 - Autorisation de connexion du lot 6 563 300 (terrain 2) au puit de regard

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 563 000 désire construire un édifice contenant 7

logements sur le terrain numéro 2;

ATTENDU QUE le bâtiment doit se connecter au puit de regard de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'une prolongation du réseau d'égout mais uniquement d'un branchement;

ATTENDU QUE ce branchement n'affectera pas le réseau en place et que la capacité des étangs permette cette manoeuvre.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser le propriétaire à ce brancher au puit de regard de la Municipalité pour le terrain numéro 2 du lot 6 563 000. Les frais entourant les travaux seront acquittés par le propriétaire.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - LÉGISLATION

2024-04-125 9.1 - Avis de motion / Règlement #247-2024 modifiant le règlement #203-2021 concernant les îlots de chaleur

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 247-2024 modifiant le Règlement 203-2021 concernant les îlots de chaleur.

2024-04-126 9.2 - Adoption du projet de règlement #247-2024 modifiant le règlement #203-2021 Îlots de chaleur

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #247-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut modifier le plan d'urbanisme #203-2021 pour y ajouter un segment touchant les îlots de chaleur.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le premier projet de règlement #247-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Projet Règlement X-2024 modifiant le règlement 203-2021](#)

2024-04-127 9.3 - Avis de motion / Règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant la taxation et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Matthieu Giroux, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 245-2024 modifiant le règlement numéro 239-2023 concernant la taxation et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024.

2024-04-128 9.4 - Adoption du projet de règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant la taxation et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #245-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut modifier le règlement #239-2023 pour y ajouter les points suivants :

- Qu'en lien avec le règlement d'emprunt #213-2021 qui vise à financer la construction de la rue des Érables, une taxe soit imposée au propriétaire de terrain de ce segment de rue selon la superficie du lot qui est établie au taux de 0,2333\$ du mètre carré;

- Qu'en lien avec le règlement d'emprunt #210-2021 qui vise à financer le programme d'aide

pour la mise aux normes des installations septiques, une compensation soit établie annuellement en divisant les dépenses engagées aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière versée à chacun des immeubles bénéficiaires et dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le premier projet de règlement #245-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[245-2024 modifiant 239-2023 Relatif à la taxation et aux tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024](#)

2024-04-129 9.5 - Avis de motion / Règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 248-2024 modifiant le règlement numéro 191-2019 concernant la gestion contractuelle.

2024-04-130 9.6 - Adoption du projet de règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #248-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut effectuer une mise à jour concernant le règlement #191-2019 pour y inscrire ceci :

"Sous réserve de l'article 11, tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure au seuil d'appel d'offres public en vigueur, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité. Le seuil est ajusté lors de toutes modifications faites par règlement ministériel."

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le premier projet de règlement #248-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[248-2024 modifiant 191-2019 - Concernant la gestion contractuelle](#)

2024-04-131 10 - CORRESPONDANCES

- Confirmation aide financière MAMH pour centre multifonctionnel.
- Approbation règlement d'emprunt 243-2024.

Documents relatifs au point

[2024-001065 let promesse 2030201 2024-03-12](#)
[Let de Val-Alain M606556](#)

2024-04-132 11 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-04-133 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 16.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire